URIOPSS Hauts-de-France

PROGRAMME DE FORMATION

Les modalités de rapprochement dans le secteur associatif

Objectifs pédagogiques

Saisir les différences entre chaque forme de rapprochement
Identifier les enjeux politiques et stratégiques souhaités par les parties pour définir la forme de rapprochement la plus adaptée
Définir les étapes de chaque forme de rapprochement
Mettre en œuvre une méthodologie d'accompagnement adaptée à chaque projet de rapprochement
Anticiper les conséquences en droit social des projets de rapprochement
Sécuriser le risque prud'homal en maîtrisant les impacts des projets de rapprochement sur les statuts individuels et collectifs

Programme

Journée 1 : Identification des différentes formes de rapprochement et paramètres d'aide au choix

Présentation des fusions / création, fusions/absorption et apports partiels d'actifs : cadre juridique, hypothèses de recours aux différentes formes de fusion, avantages/inconvénients entre les différentes formes de fusion

Présentation du GCSMS : de moyens, exploitant des autorisations, titulaire des autorisations : cadre juridique et hypothèses de recours au GCSMS, comparaison GCSMS/ fusion

Présentation du mandat de gestion : cadre juridique et hypothèses de recours au mandat de gestion

Présentation des paramètres d'aide au choix :
Identité, valeur, gouvernance
Le projet, son contenu, les évolutions
Aspects économiques et financiers
Aspects sociaux
Atelier de groupe : Mise à jour d'une fiche synthèse réseau sur les différentes formes et leurs enjeux pour accompagner les acteurs dans leur prise de décision

Journée 2 : Les étapes de chaque projet de rapprochements jusqu'à l'accomplissement des formalités administratives : concrétiser le projet sur un plan opérationnel

Présentation des étapes réglementaires des fusions et apports partiels d'actifs Loi et D. 1901

Identification des étapes en cas de mandat de gestion et de GCSMS

Identification des instances compétentes de l'organisme gestionnaire pour arrêter puis adopter les projets de rapprochements au vu des statuts et dans le silence des statuts (AG, CA etc.)

L'anticipation de la demande de cession / transfert d'autorisation : délais + condition suspensive au transfert

L'anticipation des demandes de transfert des contrats dits intuitu personae

Présentation des formalités administratives annexes : FINESS, URSSAF etc.

Ateliers de groupe :
1/ Définir son calendrier de rapprochement : positionner les principales étapes sur une frise chronologique
2/ Identifier les outils indispensables à mettre en œuvre pour accompagner les acteurs et présentation de modèle :
Modèles de convocation et d'ordre du jour
Modèle de PV
Modèle de publication au JOAL
Modèle de dossier de cession d'autorisations

Journée 3 : Les conséquences en droit social : sécuriser les relations individuelles et collectives de travail

Focus sur les enjeux et les conséquences en droit social, sur les statuts individuels et collectifs, de chaque forme de rapprochements, et les risques de requalification en UES

Présentation des étapes à réaliser pour sécuriser le projet, du point de vue :
Des contrats de travail
Des conventions collectives de branches, accords collectifs, usages et engagements unilatéraux
De la protection sociale
Des institutions représentatives du personnel
Atelier de groupe :
Création d'une trame d'outil d'audit de « pré-rapprochement » pour identifier les points communs et de divergences en matière sociale pour chaque OG accompagnée

Public concerné et prérequis pédagogiques

PROGRAMME DE FORMATION

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Durée, effectifs

3 jour(s) - 21 heures

stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e.(s)

Me Marion PUISSANT, Avocate en droit des ESSMS - droit des associations - droit du handicap
Me Alison Dahan, Avocate en droit du travail - droit des ESSMS - droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

Méthode active alternant des apports théoriques et des études de cas pratiques

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL
Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible via le catalogue en ligne.

- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :
Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).